

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE PEZOU-LOIR-REVEILLON

1 rue du Perche 41100 PEZOU
☎ 02.54.23.17.47. ✉ siaep@mairiepezou.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à vingt heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la mairie de LIGNIERES, sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président.

DATE DE CONVOCATION : 7 JUIN 2024

TITULAIRES PRESENTS : Aurélien LEMOINE, Pascal PILLEFER, Marylène GOUET, Michel TRETON, Lucie CHESNEAU, Jérôme BRILLARD, Natacha BOURGEOIS, Paul NOURRY, Richard VACHER.

SUPPLEANTS PRESENTS : Pierre SOLON, Alban CHAMPDAVOINE, Patrick LAHOREAU, Loïc DEREVIER, Serge MERAUD.

ABSENTS : Titulaires : Paul DEREVIER,
Suppléant :

Quorum : 6

SECRETAIRE : Monsieur PILLEFER est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 11 AVRIL 2024
2. Compteurs télérelève
3. Travaux 2024 – proposition de mission maîtrise d'œuvre
4. Tarifs de l'eau 2024/2025
5. Point sur l'interconnexion
6. Point sur le COPIL du 20 juin
7. Demandes d'écrêtements
8. Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance en faisant part aux membres des remerciements de la famille BOIRET pour les fleurs et la parution dans la NR de l'avis d'obsèques lors du décès de Monsieur Jean-Noël BOIRET, membre du SIAEP de 1977 à 2008.

Invité : Monsieur COUTY, cabinet VIATEC.

2024-20 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2024

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2024 à Pezou.

Les membres présents n'émettent aucune remarque et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

COMPTEURS TÉLÉRELÈVE

Monsieur le Président rappelle que le syndicat est engagé avec le SMO VAL DE LOIRE NUMERIQUE pour une expérimentation de récupération de données d'objets connectés via des antennes radio basse fréquence installées en divers points de son territoire.

Dans ce cadre, le syndicat, après avoir envisagé de changer toutes les têtes des compteurs du centre bourg de Pezou pour du matériel compatible LoRa, a finalement opté pour l'achat de 20 compteurs complets équipés de têtes Cyble 5, solution moins coûteuse ne nécessitant pas l'achat de la borne pour le paramétrage des têtes émettrices.

11 compteurs ont été posés en différents points du territoire, d'un accès facile et communaux notamment. Différentes configurations ont été retenues pour les tests (en cave, en regard, en coffret). Les données des compteurs et les coordonnées d'un responsable technique ITRON ont été adressées au SMO pour le paramétrage du retour sur TEMETRA.

Les autres compteurs doivent être posés prochainement.

Un retour sur l'expérimentation sera fait au prochain conseil syndical.

TRAVAUX 2024 – PROPOSITION DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Président rappelle qu'une demande de subvention a été adressée en 2023 à l'Agence de l'Eau pour des travaux de changements de canalisations fuyardes sur les secteurs 4 et 7 du schéma directeur de 2016, estimés à 771 950 € Hors Taxes, intégrant les frais liés à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et les frais annexes d'études et de parution du marché. La subvention a été accordée et 50 % du montant ont déjà été versés.

Au vu de l'estimation du coût, et du projet d'interconnexion venu se greffer fin 2023, il a été demandé à l'Agence de l'Eau s'il était possible de faire les travaux en deux tranches réparties sur deux exercices comptables. La réponse d'AELB a été affirmative dans la mesure où l'intégralité des travaux étaient terminés et payés dans le délai imparti de 2 ans, soit en novembre 2025.

Monsieur le Président propose donc de scinder ce projet en 2 tranches, la première sur Lignièrès, et de Saint Ouzille à la canalisation du gaz à l'entrée de Chicheray en 2024, la deuxième sur Chicheray et Chêne Carré en 2025. Une demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour la deuxième tranche pourra être déposée pour tenter d'alléger le reste à charge du syndicat pour ces travaux.

Cette scission permet également de faire en priorité les travaux le long de la RD 34 pour libérer le Conseil Départemental qui attend pour ses travaux de voirie.

Tenant compte de la remarque de Monsieur Solon lors de la réunion du 18 avril 2023 rappelant que le compteur sectoriel de Saint Ouzille se trouve en domaine privé chez un particulier, la rue de Saint Ouzille a été ajoutée au projet permettant de finir l'antenne. Le prolongement des travaux des secteurs 4 et 7 à la rue de Saint Ouzille s'étend sur 300 m avec 9 branchements à reprendre, pour une estimation de 64 000€ HT.

Monsieur COUTY présente une proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux qui s'élève à 35 900 € HT (soit 43 080 € TTC) comprenant les études avant-projet, les études de projet, l'assistance pour la passation du ou des contrats, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance lors des opérations de réception.

Il propose le planning suivant :

Lancement de la consultation de la tranche 1 pour pouvoir faire le choix de l'entreprise retenue le jeudi 29 août 2024 et un début de travaux en octobre/novembre 2024.

Lancement de la consultation de la tranche 2 en novembre/décembre 2024 pour un début de travaux en février/mars 2025.

Puis il quitte la réunion.

2024-21 : TRAVAUX 2024 –MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES SECTEURS 4 ET 7

Vu l'exposé de Monsieur le Président sur les travaux sur les secteurs 4 et 7 du schéma directeur de 2016, estimés à 771 950 € Hors Taxes, intégrant les frais liés à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et les frais annexes d'études et de parution du marché,

Vu la proposition d'extension jusqu'au compteur sectoriel de la rue de Saint Ouzille pour compléter l'antenne, estimée à 64 000 € HT

Vu la proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux qui s'élève à 35 900 € HT (soit 43 080 € TTC) comprenant les études avant-projet, les études de projet, l'assistance pour la passation du ou des contrats, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance lors des opérations de réception.

Considérant que la subvention de l'Agence de l'Eau est attribuée et versée pour 50%,

Considérant la possibilité de scinder les travaux en deux tranches et les dépenses sur deux exercices comptables si les délais prescrits dans l'attribution de la subvention sont respectés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

ACCORTE le prolongement des travaux des secteurs 4 et 7 du schéma directeur de 2016 jusqu'au compteur sectoriel de la rue de Saint Ouzille pour un montant estimé de 64 000 € HT

DECIDE de scinder en deux tranches ces travaux de changements de canalisations fuyardes sur les secteurs 4 et 7 du schéma directeur de 2016 avec le prolongement jusqu'au compteur sectoriel de la rue de Saint Ouzille

DECIDE de lancer les consultations des entreprises selon la procédure de MADA par tranche, selon le planning proposé

RETIENT le cabinet VIATEC pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le montant de 35 900 € HT soit 43 080 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la proposition d'honoraires du cabinet VIATEC pour la mission de maîtrise d'œuvre

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers relatifs au projet.

AUTRES TAVAUX 2024

La commune de Pezou envisage une réfection de l'assainissement collectif sur une partie de la rue de Vendôme, ce qui crée une opportunité de groupement des travaux entre la Commune de Pezou, le SIAEP et la CPHV pour le prolongement du chemin d'écomobilité.

La part SIAEP des travaux est évaluée à 215 000 € HT pour 450 m de canalisation et reprise de 23 branchements. Ces travaux dépendront de la décision de la commune de Pezou d'entreprendre ou non les travaux d'assainissement collectif.

D'un point de vue financier, les travaux de Saint Ouzille à Chêne Carré peuvent être entrepris en autofinancement pour le reste à charge. Les travaux de la rue de Vendôme, pourraient quant à eux, faire l'objet d'une demande d'emprunt. Les amortissements en cours sont suffisants pour couvrir le remboursement du capital d'un emprunt supplémentaire.

2024-22 : TARIFS DE L'EAU 2024/2025

Considérant la nécessité d'autofinancement des différents projets de travaux et aménagements pour 2024 et 2025

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs suivants pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025,

Produits	Tarifs 2024/2025
Participation pour frais fixes	110,00 €/an
Tarif du m ³ de l'eau (quelle que soit la quantité d'eau consommée)	2,00 €/m ³
Intervention Suez pour fermeture et ouverture de branchement à la demande d'un abonné	110,00 €
Pénalités pour non communication du relevé 2 années consécutives	300,00 €
Pénalité pour modification ou détérioration du système de comptage	1 200,00 €

Selon le règlement intérieur, la facturation se fera en une ou plusieurs fois en fonction du montant de l'année précédente. 1 ou 2 acomptes de 30% seront calculés en cours d'année et émis s'ils sont supérieurs à 40€.

En cas de départ en cours d'année, il sera demandé en plus de la consommation d'eau, la participation aux frais fixes au prorata du nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} juillet précédent.

POINT SUR L'INTERCONNEXION

Monsieur le Président refait le point sur le projet d'interconnexion avec le SMAEP de Busloup-la Ville aux Clercs.

Depuis le dernier conseil où il a rendu compte des différentes réunions avec les financeurs potentiels et la réunion technique, à la demande des services de l'État, il s'est rendu en sous-préfecture pour la réunion des politiques.

Techniquement, le projet est validé mais L'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental ne se prononce pas dans l'attente de la modélisation de travaux sur l'interconnexion Danzé / La Ville aux Clercs demandée par la CATV et qui devrait être rendue au cours de l'été.

Compte tenu du souhait des services de l'État que ce projet aboutisse, la demande de DETR a été présentée au Conseil des Élus et la DETR est accordée à hauteur de 20%. Cette subvention sanctuarise l'aide de l'État pour le SMAEP de Busloup- la Ville aux Clercs et est bloquée pour le projet.

POINT SUR LE COPIL DU 20 JUIN

FUITES

Plusieurs fuites ont été réparées dans le bourg de Pezou et la baisse des débits est visible sur les graphiques.

Pour le schéma directeur en cours d'élaboration dans le cadre des études pour le transfert de compétences, 16 km de canalisations doivent être diagnostiqués par HYDRACOS. Monsieur le Président espère que cette approche avec un œil neuf permettra de déceler des anomalies échappant aux recherches actuelles.

PREVISION DE RENDEMENT

Les graphiques montrent une baisse significative de la mise en distribution entre juillet 2023 et mai 2024, restant sous la barre des 10 000 m³ par mois jusqu'en avril. Par extrapolation, Suez prévoit un volume d'environ 115 000 m³ mis en distribution.

La relève a commencé le 3 juin et est terminée depuis le 12. Selon les premiers retours, la consommation a fortement baissé sur la même période. Une analyse plus fine est demandée car le taux de baisse semble anormal. Ce n'est qu'après avoir intégré les relevés réels manquants et avoir finalisé la comparaison des consommations avec l'an dernier pour relever les anomalies que le rendement pourra être calculé.

TRACE DU RESEAU A REVOIR

Un problème subsiste sur le secteur 16 de Fontaine laissant supposer que certaines habitations sur Monthenry ne sont peut-être pas imputées au bon secteur ou que la vanne entre le château d'eau et le secteur 16 ferme mal. Un contrôle doit être effectué.

COMPTEUR SECTORIEL CENTRE BOURG DE PEZOU

Le compteur scindant en deux le secteur 12 du Bourg de Pezou a été posé le 13 juin. Il permettra de mieux repérer la partie fuyarde

INTERCONNEXION DE SAINT FIRMIN

Une visite sur site a permis de déceler une avarie sur le stabilisateur de pression. Compte tenu de l'âge de la création du dispositif (environ 40 ans), il serait souhaitable de le remettre à neuf. Le dispositif actuel est sur deux canalisations parallèles pour séparer les deux sens de circulation de l'eau avec deux compteurs manuels pour l'achat et la vente d'eau. Le nouveau dispositif devrait être sur une canalisation unique avec un compteur double sens, avec uniformisation des diamètres des raccords amont et aval. La question du financement est abordée : le regard est sur le territoire du syndicat, le dispositif est commun. Dans un souci d'équité, la proposition de répartition 50/50 semble la plus logique. En fonction de la nécessité de renouvellement de équipements (débitmètres de distribution du château d'eau, de remplissage et de surpresseur à Lignièrès et à Fortunas), cette dépense pourrait être prise sur le montant des diagnostics de forages à compenser.

POMPE DU F1

Le variateur est arrivé et la pompe doit être remise en place le 26 juin.

PLAN INTERNE DE CRISE

En cours de rédaction par le secrétariat qui va avoir besoin des fiches ACTIONS de SUEZ pour le finaliser. Il sera présenté en conseil syndical pour validation.

DEMANDES D'ÉCRÊTEMENTS

Monsieur le Président évoque le cas de la maison de Pezou qui a brûlé. Il semblait logique de penser que le compteur enfoui sous les décombres était détruit. Pourtant, au cours de la relève, la radio fréquence a fonctionné et le compteur est relevé. La facture a été calculée et s'élève à 89,86€, arrêtée au jour de l'incendie pour la partie frais fixes.

Au vu des circonstances exceptionnelles de perte totale de tous les biens de la personne sinistrée, il propose que la dernière facture de l'abonnée soit annulée.

Tous les membres sont d'accord pour ce geste de solidarité.

QUESTIONS DIVERSES

Prise de compétence EAU par la communauté de communes :

Les études se précisent. Il existe une possibilité de re-délégation vers des syndicats permettant à des membres de conseils municipaux de siéger dans les conseils syndicaux en complément d'élus communautaires. Malgré tout, les syndicats n'auraient pas la maîtrise de leurs finances. Les statuts du SIAEP ont été adressés en sous-préfecture en vue d'une étude par les services de l'État d'une possibilité de fusion.

Mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le renouvellement de contrat de prestation technique
Un devis a été demandé au cabinet SDFA comprenant une présentation de tous les modes de gestion afin de choisir la meilleure solution pour le prochain contrat. La durée du contrat dépendra du devenir du SIAEP selon la prise de compétence EAU par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026, ou d'une fusion avec un autre syndicat en 2025.

La proposition tarifaire sera mise au vote lors du prochain conseil syndical.

TOUR DE TABLE

Demande de Monsieur BRILLARD de précisions sur la facturation des frais fixes entre deux abonnés :

En cas de vente, il n'y a pas de carence. Le jour de vente sert de référence unique pour le calcul des frais fixes au nombre de jour exact d'occupation du local par le vendeur et l'acquéreur.

En cas de location, s'il y a une carence entre deux locataires, le contrat repasse au nom du propriétaire, qui doit effectuer les démarches de demande d'abonnement et de résiliation pour la période intermédiaire. Ces démarches lui évitent les formalités et les frais de fermeture puis de réouverture du branchement, à la charge du demandeur et lui garantissent un accès à l'eau en cas de besoin pour des travaux ou du ménage. Si la facture est inférieure à 15 €, elle n'est pas émise et reste en compte pour être reportée sur la suivante.

Les autres membres présents n'ont rien à ajouter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15,

Fait et délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Président
Aurélien LEMOINE

Le secrétaire de séance
Pascal PILLEFER

